



Appel à la concurrence 2022 dans le cadre de L'Activité PLIE de Réussir en Sambre Avesnois Cahier des charges

(Sous réserve de la validation par les instances européennes du projet déposé)

Date limite de réception des offres : Lundi 17 Janvier 2022 17h

Pouvoir adjudicateur :

GIP Réussir en Sambre Avesnois
20 avenue Alphonse de Lamartine
BP 40247
59607 MAUBEUGE Cedex
Téléphone : 03.66.32.32.00
Mail : resa@gipreussir.fr

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

	N° page
01 - Présentation de la structure	3
02 - Contexte de l'action	4
03 - Présentation de l'action et des besoins du GIP RESA	5
04 - Obligations de publicité	6
05 - Dispositions diverses	6
06 - Conditions de rendu des offres	6
07 - Fiche Action N° 2 : « Parcours Mobilité – Apprentissage à la conduite »	7

1. Présentation de la structure

Réussir en Sambre Avesnois est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui a pour objet d'être le support juridique pour la réalisation et le développement des activités « Mission Locale », « PLIE » et « Maison de l'Emploi ». Il est chargé de la mise en œuvre d'une politique territoriale d'insertion sociale et professionnelle sur les territoires de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, la Communauté de Communes Sud Avesnois et la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

Il permet d'échanger, de partager sur les savoir-faire et les moyens qui doivent profiter à la continuité des parcours des publics en difficulté et d'élargir l'offre de service sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

La transparence et la complémentarité pour la cohérence, la pertinence et l'efficacité sont les maîtres mots de Réussir en Sambre Avesnois. La structure est portée par la volonté politique des élus du territoire qui ont fait le choix de :

- Observer pour agir
- Communiquer autour d'une orientation de qualité
- Former pour améliorer l'insertion professionnelle et la sécurisation des parcours
- Renforcer la politique territoriale pour la jeunesse
- Favoriser le développement local et l'attractivité du territoire
- Qualifier les parcours d'insertion des publics en difficulté
- Proposer une offre de services de proximité

Les activités principales de Réussir en Sambre Avesnois s'articulent autour de 3 axes :

- 1/ L'information, l'accueil et l'orientation de tous les publics
- 2/ L'accompagnement, au travers des dispositifs mobilisés, des publics et des entreprises
- 3/ Le développement via l'ingénierie de projet

Sur chacune de ces trois activités, Réussir en Sambre Avesnois assure une mission de services aux publics et fait évoluer les pratiques par l'expérimentation et l'innovation.

Un service pour le territoire :

Une offre de service pour tous les publics.

Un objectif : l'emploi. Réussir en Sambre Avesnois aide également à résoudre les problèmes de mobilité, de qualification, de santé et de logement, freins à la réussite professionnelle.

Une mise en synergie des professionnels avec des compétences diverses, experts en leurs domaines.

Une structure unique avec des antennes de proximité.

Une offre de service répondant aux besoins d'un territoire, validée et portée politiquement.

Des solutions proposées qui correspondent aux problématiques des publics et des entreprises.

Une équipe qui révèle et valorise les talents.

Un intérêt collectif partagé (entre Réussir en Sambre Avesnois, son équipe et ses partenaires).

Un Générateur d'Avenir : des diagnostics de besoins, des projets et des plans d'actions, en lien avec le développement économique du territoire, et à destination de la population.

Un accompagnement individualisé et personnalisé permettant d'apporter des réponses adaptées avec l'aide de pôles ressources.

Une structure ressource en ingénierie de projets et de financements.

Une aide aux PME/PMI sur le volet Ressources Humaines.

Une structure qui coordonne les acteurs locaux en s'appuyant sur une dynamique partenariale.

Une offre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour tous et de proximité.

Une orientation professionnelle tout au long du parcours de la personne, en lien avec les acteurs et le contexte du territoire.

Une légitimité d'intervention acquise par sa gouvernance, son portage politique, ses compétences internes et son animation partenariale locale.

Réussir en Sambre Avesnois est cofinancé par le Fonds Social Européen et a le soutien des partenaires institutionnels suivants :

- La Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
- Les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal et du Sud Avesnois
- Le Conseil Régional des Hauts de France
- Le Conseil Départemental du Nord
-

2. Contexte de l'action

- Le Fonds Social Européen

Le FSE, à travers les programmes « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi », contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi (dite Stratégie de Lisbonne) :

- Augmentation du taux d'emploi global
- Augmentation du taux d'emploi des femmes
- Augmentation du taux d'emploi des seniors (55-64 ans)

A ce titre, il cofinance les politiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

Pour cette nouvelle période de programmation, l'accent est mis sur :

- 1- l'accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs, le soutien des mobilités professionnelles et le développement du partenariat
- 2- l'anticipation des mutations et la sécurisation des parcours professionnels
- 3- la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion

- Les grands principes de gestion du GIP Réussir en Sambre Avesnois

L'additionnalité, la subsidiarité, le partenariat sont les trois principes que respecte Réussir en Sambre Avesnois :

Additionnalité : Réussir en Sambre Avesnois intervient pour impulser de nouvelles actions ou renforcer des actions existantes. Il peut apporter des moyens supplémentaires pour les renforcer.

Subsidiarité : L'équipe responsable de l'animation de Réussir en Sambre Avesnois, autant que faire se peut, complète les missions et les actions de ses partenaires avec qui sont passées des conventions d'objectifs.

Coordination-partenariat : La fonction centrale est d'impulser et de coordonner les actions afin que les participants puissent suivre des « parcours d'insertion » débouchant sur un emploi, ou sur une formation qualifiante, avec un minimum de temps mort entre ces actions.

- Les caractéristiques socio-économiques du territoire de la Sambre Avesnois

→ Un territoire jeune mais vieillissant.

→ Un ancrage des situations de pauvreté et de précarité : le revenu net moyen par habitant est de 8.70% inférieur à la moyenne régionale.

→ Une augmentation des familles monoparentales, compliquant l'insertion professionnelle, et fragilisant les cellules familiales, par la précarité accrue des ressources.

→ Une population globalement moins diplômée, confrontée à l'illettrisme et cumul des difficultés à l'insertion professionnelle : cadre familial restreint, socialement et culturellement pauvre ; méconnaissance de l'environnement périphérique économique, social, culturel ; isolement social, notamment dans les zones rurales, blocages psycho sociaux (peur de l'inconnu), préjugés et idées reçues sur « l'extérieur », difficultés à communiquer avec les autres hors de son cercle de connaissances.

→ Un faible taux d'activité féminin, et une tranche 55-64 ans en grande difficulté d'emploi pour un faible taux d'emploi sur le bassin de 53 %.

→ Une part des contrats aidés non marchand élevée qui porte parfois les publics à ne plus se tourner vers l'emploi marchand et à réserver leurs recherches à ce type de contrat.

→ Un sas d'accès à l'emploi qui passe majoritairement par de l'intérim et des contrats de courte durée.

- Un potentiel de développement d'emplois de services et des envies d'entreprendre qui nécessite d'être encouragées.
- Des opportunités existantes sur un bassin qui reste essentiellement industriel, avec des emplois à pourvoir mais à rendre attractifs.
- Un dispositif de contrat de professionnalisation insuffisamment exploité pour des publics qui sont souvent réfractaires à la formation continue en raison des échecs rencontrés en formation initiale.

- L'activité PLIE de Réussir en Sambre Avesnois

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent des dispositifs de mise en cohérence des interventions publiques au plan local, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés.

Les PLIE doivent ainsi permettre d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché de l'emploi, résultant d'une accumulation de difficultés professionnelles et sociales liées à un faible niveau de qualification, à la situation familiale, à l'âge, au logement, à la santé, ou encore à la marginalisation sociale.

Les trois PLIE de l'Arrondissement d'Avesnes ont été regroupées au sein du GIP Réussir en Sambre Avesnois. La conjugaison des compétences permet une efficacité plus grande de l'accompagnement proposé. Plus de parcours individualisés, renforcés et de proximité seront proposés aux participants.

Les orientations du PLIE du GIP Réussir en Sambre Avesnois s'inscrivent dans le cadre du nouveau Programme Opérationnel National Fonds Social Européen 2014-2020 de l'objectif « Emploi et Inclusion », et notamment dans l'axe prioritaire 3 (Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion) qui se décline en 3 objectifs spécifiques (OS) :

- OS 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale
- OS 2 : Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion
- OS 3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'ESS

Le PLIE du GIP Réussir en Sambre Avesnois s'appuie également sur les financements du Département à travers 2 axes :

- Axe 1-3 : Méthode de médiation directe spécialisée
- Axe 3-1 : Mise en situation d'emploi

Pour mettre en action ses orientations stratégiques, Réussir en Sambre Avesnois établit des conventions avec des acteurs opérationnels. Il apporte des moyens supplémentaires et participe au financement d'actions.

Le présent appel à la concurrence s'articule grâce à des fiches action. Il vise à proposer un cadre de référence aux acteurs opérationnels qui souhaitent coopérer avec Réussir en Sambre Avesnois.

- Le cadre de référence

L'article L.322-4-16-6 du Code du Travail qui définit le rôle des PLIE.

La Circulaire du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité du 21 décembre 1999 relative au développement de Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi.

Le Programme Opérationnel National FSE validé par la Commission européenne le 10 octobre 2014 « l'Emploi et l'Inclusion 2014-2020 ».

L'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

3. Présentation de l'action et des besoins du GIP

Pour l'année 2022, Réussir en Sambre Avesnois souhaite faire appel à des prestataires dans le cadre de ses opérations « Levée des freins et redynamisation des parcours » pour l'action suivante :

- Formation au code de la route

Dans ce cadre, le présent appel à la concurrence concerne la mise en place des prestations suivantes :

- « Parcours Mobilité – Apprentissage à la conduite » (voir détail fiche action)

4. Obligations de publicité

Le candidat retenu sera chargé d'informer le public (participants) du concours financier du FSE.

Pour cela, il appose une **affiche A3** explicative, avec les divers logos, permanente et visible dans ses locaux. Cette affiche sera fournie par Réussir en Sambre Avesnois.

Il fait également mention de la participation du FSE sur **tout document utilisé** pour le déroulement de l'action. Il assure que les participants à l'action ont été informés de ce financement. Le candidat retenu insérera également le logo de Réussir en Sambre Avesnois sur les documents utilisés pour la mise en œuvre de l'action.

5. Dispositions diverses

● Obligations FSE et principes horizontaux

Votre réponse devra tenir compte des obligations du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020.

Les réponses devront également prendre en considération les différents principes horizontaux du PON FSE 2014-2020 tels que :

- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- le développement durable,
- l'égalité des chances.

● Sous-traitance

» Le principe de sous-traitance est autorisé mais doit être déclaré au cours de l'exécution de l'action. Dans tous les cas, le candidat retenu demeure personnellement responsable de l'intégralité des prestations exécutées ou à exécuter.

» De même, il fait siennes des obligations et des conditions de paiement du sous-traitant, sans que Réussir en Sambre Avesnois puisse être concerné ou inquiété de quelque manière que ce soit.

● Différends et litiges

En cas de litiges résultant de l'application des clauses du présent Cahier des charges, le tribunal administratif territorial compétent sera saisi.

6. Conditions de rendu des offres

Pour être recevables, les offres devront être constituées des éléments suivants :

- Un courrier adressé à l'attention du Président de Réussir en Sambre Avesnois, M. Stéphane WILMOTTE, à l'adresse suivante : GIP REUSSIR EN SAMBRE AVESNOIS – 20 Avenue Alphonse de Lamartine, BP 40247 – 59607 MAUBEUGE Cedex. Il est également possible de déposer les offres en mains propres à l'adresse précitée, contre récépissé, et aux horaires d'ouverture suivants : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi, ou par voie électronique à resa@gipreussir.fr
- Un document reprenant l'ensemble des informations suivantes concernant le candidat : dénomination sociale, adresse, SIRET, nom du représentant légal, nom et coordonnées du responsable de l'action (modèle en annexe 2)
- Un décompte financier (modèle en annexe 2)
- Un mémoire technique détaillant une proposition de prestation conforme à la fiche action concernée, une méthodologie de travail, un échéancier de réalisation, les références du personnel responsable de l'action (modèle en annexe 2)
- Une lettre d'engagement liée au respect des contraintes et obligations imposées par le Fonds Social Européen spécifiant les justificatifs qui seront fournis au cours de la prestation (modèle en annexe 1)

Le candidat retenu devra communiquer, dans un délai de 8 jours suivant la notification d'attribution, ses observations éventuelles, un certificat de démarrage de l'action, ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant les risques liés à son activité.

La date limite de réception des offres est le **Lundi 17 Janvier 2022 17h.**

Réussir en Sambre Avesnois communiquera par courrier les résultats de cet appel à la concurrence pour le **24/01/2022 au plus tard**

L'équipe de Réussir en Sambre Avesnois est à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.

Pour des questions d'ordre administratif : Christine MATON - cmaton@gipreussir.fr

Pour des questions d'ordre technique : Fatiha KACIMI - fkacimi@gipreussir.fr

Action N°1

Action « Parcours Mobilité - Apprentissage à la conduite » (Axe 3 OS 1 PON FSE 2014-2020) (Opération concernée : Levée des freins et redynamisation des parcours)

Du 01/02/2022 au 31/12/2022

Description de l'action :

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des publics en parcours d'insertion, Réussir en Sambre Avesnois consacre un budget spécifique sur des actions individuelles ou collectives dédiées à répondre à la problématique de mobilité.

Les besoins de mobilité ne cessent de croître notamment pour accéder à l'emploi et à la formation.

Réussir en Sambre Avesnois poursuit ces efforts et souhaite développer ces actions de lever de freins à la mobilité à travers une formation au Code de la Route et l'apprentissage à la conduite. Cette formation devra nécessiter un accompagnement spécifique et une pédagogie adaptée aux publics prescrits par RESA notamment ceux qui rencontrent des difficultés d'apprentissage notamment sur le volet illettrisme, compréhension...

L'ensemble des publics suivis par RESA pourraient être concernés par ces actions notamment ceux inscrits dans une réelle démarche d'insertion sociale ou professionnelle et/ou qui présentant des difficultés d'apprentissage.

Les candidats devront apporter une réponse en précisant le ou les lot (s) sur lesquels ils se positionnent sous peine d'irrecevabilité.

Objectifs généraux des actions :

- Rompre avec les situations d'échec et replacer les bénéficiaires dans une dynamique positive de réussite
- Favoriser l'autonomie de la personne et son insertion sociale et professionnelle en l'inscrivant dans un parcours mobilité sécurisé
- Accompagner à l'apprentissage du code de la route et/ou à la conduite jusqu'à son obtention de manière régulière et intensive.
- Réduire les inégalités liées aux problèmes de mobilité
- Faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation
- Afin d'intégrer le participant dans la démarche, celui-ci participera à hauteur de 10% du coût total de la formation qu'il suivra (taux applicable sur le lot 1 et 2).

Lieu de réalisation de l'action :

Territoire de la Sambre Avesnois (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe) à savoir Maubeuge, Avesnes-sur-Helpe, Fourmies et Le Quesnoy.

Modalités pédagogiques et opérationnelles des actions (clauses suspensives:

Lot 1 : Formation au Code de la Route adaptée :

- Elle devra obligatoirement être organisée sur l'ensemble du territoire de la Sambre Avesnois (à savoir sur les 4 intercommunalités).
- Elle devra être intensive en prenant en compte les difficultés sociales des participants (pédagogie adaptée) (6 semaines maxi).
- L'examen du code (ETG) devra obligatoirement être passé le 2e mois.
- Le prestataire devra fournir dans son offre un planning prévisionnel de session code ainsi que le lieu où les sessions de code s'organiseront **afin de permettre une prescription des publics anticipée et organisée.**

Lot 2 : Apprentissage à la conduite adaptée :

- Les leçons de conduite devront démarrer **obligatoirement** après l'obtention du code de la route (démarrage au plus tard 1 mois après l'obtention de l'ETG).
- RESA se réserve la possibilité de prescrire des publics qui n'ont pas émargé au lot 1.
- Pour les participants ayant émargé au lot 1, ceux-ci se réservent le droit de ne pas réaliser leurs heures de conduite auprès de l'auto-école prestataire du lot 2. En conséquence, l'auto-école du lot 1 devra remettre le dossier administratif du candidat dans un délai d'un mois maximum afin de permettre au participant de poursuivre son parcours mobilité.
- Les leçons de conduite concerneront également les publics RESA ayant obtenu leur Code auprès d'une autre auto-école ou en candidat libre.
- **Des pénalités financières** seront appliquées par RESA au prestataire si les heures de conduite pendant la période d'apprentissage sont trop espacées ou interrompues en cours de parcours (le délai maximum ne pourra excéder 15 jours). Une pénalité financière s'appliquera à compter de la 3^{ème} semaine d'interruption à raison de 5% par semaine d'interruption sur le coût total de la prestation. **Les moyens techniques et humains devront être également listés** dans la réponse au présent lot afin de permettre d'apprécier les conditions de réalisation de l'action (cf. critère de pondération ci-dessous). La pénalité ne s'appliquera pas si le prestataire justifie que ce n'est pas de son fait (pièces justificatives à fournir).
- L'auto-école aura pour obligation de former les participants sur des véhicules à boîte manuelle **uniquement**. Le recours à la boîte automatique devra être motivée et devra faire l'objet **obligatoirement** d'une validation auprès du référent de l'action sous peine de pénalité financière.
- La présente prestation sera facturée en volume horaire et non sur la base d'un forfait aux conditions suspensives suivantes :
 - o Transmission du diagnostic conduite à RESA pour validation (au démarrage de la conduite) sur lequel doit figurer le nombre d'heures estimatifs d'heures de conduite. RESA devra répondre dans les 3 jours ouvrés.
 - o Bilan d'étape de parcours à la 20^{ème} heure de conduite à transmettre à RESA accompagné d'une évaluation du nombre d'heure restante estimée. RESA devra répondre dans les 3 jours ouvrés sur la validation ou pas de la continuité du financement.
 - o Bilan d'étape de parcours à la 30^{ème} heure de conduite à transmettre à RESA accompagné d'une évaluation du nombre d'heure restante estimée. RESA devra répondre dans les 3 jours ouvrés sur la validation ou pas de la continuité du financement.
 - o Bilan d'étape de parcours à la 40^{ème} heure de conduite avec évaluation du nombre d'heure restante estimée à transmettre à RESA pour validation également de la continuité du financement. RESA devra répondre dans les 3 jours ouvrés.
- ***Les présentes conditions seront intégrées dans les clauses résolutives et suspensives de la convention financière afin que ces modalités soient respectées.***

Modalités à respecter pour chaque lot :

- Les actions concernent uniquement le public prescrit par RESA et transmis au prestataire, après validation par les responsables de secteur.
- Le ou les prestataire (s) aura pour obligation de réaliser un diagnostic/entretien préalable au démarrage de l'apprentissage. Celui-ci devra être transmis au référent de l'action.
- Obligation d'apposer le logo de RESA et du FSE sur tous les documents

Indicateurs d'évaluation de l'action :

Sur chaque lot, le prestataire devra présenter des méthodes, outils, études d'impact pour chaque participant et indicateurs de réalisation de l'action.

Lot 3 : Formation au Code de la Route :

Nombre de publics RESA : 30 maxi
Taux d'assiduité souhaité : 80%
Taux souhaité de réussite à l'ETG : 80% minimum
Diagnostic/entretien avant intégration : 30
Nombre de Comités techniques : 3
Nombre de Comités de pilotage : 1
Bilan qualitatif de l'action : 1

Lot 4 : Apprentissage à la conduite :

Volume horaire : 600 heures maxi
Taux d'assiduité souhaité : 80%
Taux souhaité de réussite au permis : 80%
Diagnostic/entretien avant et pendant l'intégration : selon le nombre d'intégration
Nombre de Comités techniques : 2
Nombre de Comités de pilotage : 1
Bilan qualitatif de l'action : 1

Le prestataire de chaque lot devra proposer à RESA des indicateurs de mesure d'impact social.

Suivi de l'action :

Mise en place **obligatoire** d'un groupe de suivi entre Réussir en Sambre Avesnois et le prestataire de l'action qui se réunira tous les trimestres.

Production d'un bilan d'étape à mi-parcours des publics afin d'échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Mise en place d'un tableau de bord de suivi de l'action entre Réussir en Sambre Avesnois et le prestataire (réalisé par RESA).

Bilan de l'action à remettre dans les 2 mois après la fin de l'action, soit le 28.02.2023.

Présentation du bilan lors d'une réunion partenariale à organiser par le prestataire dans les 3 mois après la fin de l'action.

Pièces à fournir durant l'action :

Diagnostic/entretien préalable de chaque participant

Feuilles d'émargements par lot de prestation

Bilan mi-parcours de chaque participant

Résultats ETG pour chaque participant

Résultats Permis pour chaque participant

Tableau de bord de suivi

Bilan de l'action

Modalités financières :

Montant maximum alloué à l'action :

- Fourchette Basse environ 30 000 € TTC sur la période du 01/02/2022 au 31/12/2022.
- Fourchette haute environ 33 500 € TTC sur la période du 01/02/2022 au 31/12/2022.

Chaque participant aura une part à charge de 10% du montant du code et/ou du permis

Le candidat indiquera dans sa réponse le montant détaillé de la prestation proposée en faisant ressortir le coût du code par participant et le coût horaire de la conduite par participant.

Le montant alloué à chaque lot sera versé en fonction du nombre de participants.

Critères de sélection de l'offre :

Se reporter à la grille d'évaluation de l'action ci-jointe reprenant les différents critères de sélection avec leur pondération.

Grille d'évaluation	Action n°1 : « Parcours Mobilité - Apprentissage à la conduite »
----------------------------	---

Recevabilité de l'offre		
1-Date de réception de l'offre (L'offre a-t-elle été reçue dans les temps ?)		OUI / NON
2-Renseignements fournis relatifs au candidat : <ul style="list-style-type: none"> ● dénomination sociale ● adresse ● SIRET ● nom du représentant légal ● nom du responsable de l'action ● coordonnées du responsable de l'action 	OUI / NON OUI / NON OUI / NON OUI / NON OUI / NON OUI / NON	
3-Renseignements fournis relatifs à l'offre : <ul style="list-style-type: none"> ● mémoire technique ● décompte financier ● lettre d'engagement FSE/IEJ si nécessaire 		OUI / NON OUI / NON OUI / NON
Offre recevable :		OUI / NON

Evaluation du montant de l'offre		
Montant de l'offre par rapport au montant maximum		Note / 20

Evaluation du contenu de l'offre		
1-Respect de la période de réalisation de l'action	7 %	Note / 20
2-Respect du lieu de réalisation de l'action	7 %	Note / 20
3-Expérience de la structure dans le domaine d'action concerné	5 %	Note / 20
4-Qualification du personnel en charge de l'action	15 %	Note / 20
5-Pertinence des moyens matériels utilisés	30 %	Note / 20
6-Réalisation des objectifs de l'action	15 %	Note / 20
7-Originalité de la prestation proposée	5 %	Note / 20
8-Pertinence des outils et indicateurs de suivi de l'action	10 %	Note / 20
9-Capacité financière de la structure pour porter l'action	6 %	Note / 20
Calcul de la moyenne des notes selon les pondérations de chaque critère		Note / 20

Pondération note montant	50 %	<u>NOTE FINALE /20</u>
Pondération note contenu	50 %	